

Charte du groupe de parole psycho-spirituelle sur les émergences spirituelles

Objectifs du groupe de parole :

- Être un lieu d'écoute, d'expression, de solidarité et de partage pour les personnes une expérience spirituelle et leurs proches
- Echanger sur nos difficultés et nos ressources
- Permettre de créer des liens sociaux

Le rôle de l'animateur :

Chaque participant est responsable du bon fonctionnement du groupe et l'animateur est là pour :

- annoncer le début et la fin de la réunion et demander le respect des horaires
- faire circuler la parole de manière la plus équitable possible
- être attentif au respect des règles du groupe ci-dessous
- terminer la séance en s'assurant que chacun va bien.

Règles du groupe de parole :

1. Participer de manière libre et anonyme si désirée
 - Liberté de parler ou garder le silence
2. Respecter la discrétion et la confidentialité
 - Tout ce qui est dit ici ne sera pas répété ailleurs.
 - Ne pas être intrusif dans la vie de l'autre
3. Faire confiance et ne pas juger
 - Le point de vue de l'un ne vaut pas plus que celui de l'autre, différents avis et points de vue peuvent être exprimés.
 - Donner son point de vue et sa propre expérience plutôt que juger et donner trop de conseils
4. Utiliser le « JE » pour parler de soi : je vis, je pense, je ressens...
5. Ecouter, respecter la parole de l'autre
 - La parole se demande en faisant un signe, par exemple en levant la main.
 - Une seule personne parle à la fois, les autres écoutent.
 - Le temps de parole doit être partagé entre tout le monde.
 - Pas de dialogue en aparté pendant le groupe
6. Chacun reste responsable de ses choix et de son chemin de rétablissement.
7. Le groupe de parole n'est pas un lieu de propagande, de marketing, de prosélytisme ou de débat.